



CONDITIONS GENERALES

La location se pratique à la semaine ou multiple de semaine, pour les locations du samedi après 16 heures au samedi avant 10 heures.

La facture sera calculée à partir de la date d'arrivée réservée.

Les meilleurs emplacements seront attribués, sans distinction, dans l'ordre d'arrivée des demandes de réservation. Les numéros d'emplacement sont donnés sous toutes réserves et gardés dans la mesure du possible. Toutefois, il est expressément convenu que nous nous réservons le droit de modifier les numéros d'emplacement si cela s'avère nécessaire.

Les draps, les taies d'oreiller et le linge de maison ne sont pas fournis. Les animaux sont strictement interdits dans les locations et il est interdit de fumer dans les locations. **Une caution de 300 € sera réclamée à l'arrivée** et sera remboursée après déduction des dommages constatés dans la location ou des objets abîmés, cassés ou perdus. Après état des lieux, il sera éventuellement facturé 60 € pour le nettoyage. Merci de rendre la location dans un parfait état de propreté.

ATTENTION

Les barrières du camping sont fermées de 22 heures à 5 heures. Pour la sécurité de tous la circulation est interdite sur le terrain la nuit. Si vous arrivez après la fermeture de barrières vous devrez vous garer sur le parking et rejoindre votre place à pied.

Pour les locations les départs se font pendant les heures d'ouverture de l'accueil.

Par mesure de sécurité et afin de lutter contre les incendies les barbecues sont formellement interdits.

ANNULATION

Toute personne qui désire annuler son séjour doit en aviser la Direction, le plus tôt possible.

En cas d'annulation, 30 jours avant la location, une franchise de 40 € sera retenue, au delà l'intégralité des arrhes sera conservée.

Seuls seront pris en compte les motifs d'annulation suivants :

- ✓ la maladie, l'hospitalisation ou un accident pour l'un des participants qui entraînerait une incapacité temporaire à se déplacer (fournir un certificat médical).
- ✓ le décès de l'un des participants, du conjoint/concubin, des ascendants et descendants ou des frères et sœurs (acte de décès obligatoire).
- ✓ les obligations professionnelles telles que stages mutations... de l'un des participants qui empêcherait l'ensemble des personnes à se rendre au camping (attestation obligatoire).

Pour prétendre à un éventuel remboursement de séjour selon le barème en vigueur une demande écrite devra être formulée et accompagnée du justificatif correspondant.

Un séjour écourté ou non consommé du fait du participant ne donnera lieu à aucun remboursement. Enfin en cas d'un retard de plus de 48 heures à votre arrivée nous considérons la réservation comme nulle.

EXPULSION DU TERRAIN

Toute dégradation ou nuisance sur le camping entraînera l'expulsion de la ou les personnes responsables, sans pour autant impliquer un remboursement du séjour.

SARL ST JEAN 83 1 155 AVE DE LA COLLEGIALE 83 140 SIX FOURS LES PLAGES

Tél : 04.94.87.51.51 - Fax : 04.94.06.28.23 - www.campingstjean.com - E-MAIL : campingstjean@gmail.com

SARL au capital de 500 000 €- RCS TOULON – SIRET : 428 413 572 000 17